

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr
Six mois..... 9 fr
Trois mois..... 4,50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne 0.20
Réclames 0.30
Faits divers 0.75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Abonnement est renouvelé d'office si, à l'expiration, les termes ne sont pas payés. — La quittance est présentée à l'abonné sans dérangement préalable.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

TÉLÉPHONE 1-96

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

Une Mesure scandaleuse

C'est ainsi que le *Rappel* qualifie la comédie sinistre à laquelle l'Assistance publique a convié M. Poincaré.

On sait que le Président a entrepris de visiter les hôpitaux, et voici, d'après notre confrère, comment est travestie la situation réelle :

« Un exemple : le plus récent. M. Poincaré a visité, le 22 mai, l'hôpital Cochin.

Le 20 mai, la salle Boyer (pavillon Pasteur) comptait entassés les uns sur les autres, dans un état d'insalubrité révoltant (les tuberculeux ne sont pas isolés) vingt-deux lits réglementaires, plus vingt brancards en supplément.

Pour ne pas offrir ce spectacle au président de la République, rien de plus simple.

On fit déguerpir le 21 mai une partie des malades des lits, on y plaça une partie des malades des brancards. Le surplus fut congédié. Guérisons miraculeuses !

Pour préciser : un vieillard atteint d'abcès tuberculeux, qui exigeaient, le 20 mai, plusieurs pansements par jour, fut mis sur le pavé le 21 mai pour faire de la place au cortège officiel.

Et maints traits semblables pourraient être cités.

Ah ! il sera bien renseigné, M. Poincaré !

Mais n'est-il pas nécessaire, surtout au moment où l'opinion réclame impérieusement le retour des Sœurs, qu'il garde la meilleure impression de l'hôpital laïcisé ?

Association de malfaiteurs

Les journaux ont eu, à plusieurs reprises, la douloureuse occasion d'enregistrer des suicides d'ouvriers qui, terrorisés, affolés par les menaces des syndicats rouges, ont préféré se tuer eux-mêmes plutôt que de s'exposer aux vengeances de ces associations de malfaiteurs.

Voici un nouveau suicide : c'est celui d'un individu retiré, ces jours-ci, du Canal Saint-Martin, et dont l'identité est nettement établie.

Le crime de ce malheureux, qui était secrétaire du Syndicat des lamineurs et contremaître dans une usine de Charonne, fut d'avoir recueilli dans son atelier un boulanger gréviste. On pourrait comprendre, à l'extrême rigueur, qu'un boulanger encourût le châtiement de ses camarades s'il violait le serment de grève qu'il avait prêté, en reprenant du travail chez un patron boulanger, mais là n'était pas le cas. Cet ouvrier ne remettait pas la main au pétrin ; seulement, comme il avait des charges de famille, il chercha à s'employer ailleurs. C'est alors qu'il s'adressa à Georges Schenck, contremaître lamineur dans une usine de Charonne.

A peine eut-on connaissance, dans son syndicat, qu'il avait embauché un gréviste boulanger, qu'il fut sommé de le renvoyer, c'est-à-dire de le jeter sur le pavé, de le condamner, lui et sa famille, à crever de faim.

— Ce que vous me proposez, répondit le contremaître, qui était un brave homme, est une action indigne. Entre le lamineur des métaux et le boulanger, il n'y a rien de commun. Je n'ai pas embauché ce pauvre diable de gréviste comme boulanger, c'est comme lamineur que je lui assure du travail.

— Pas de ça, objectèrent les syndiqués, quand on est gréviste, on ne travaille pas et c'est justement sur la misère des grévistes que nous comptons, car c'est quand ils hurlent à la faim, sous l'empire de la rage, qu'ils sont aptes à la révolte, à la sédition, au chambardement des patrons et aux mauvais coups.

Le contremaître lamineur devait donc s'incliner immédiatement sous les injonctions de son syndicat, faute de quoi il allait, à son tour, être exécuté dans toutes les règles, rayé du syndicat, mis au ban de la corporation, inter-dit dans sa profession et condamné à

ne trouver du travail nulle part, pas même dans les autres métiers.

C'est sous l'impression d'un tel dégoût, en constatant la faillite de toutes ses illusions républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, qu'il alla se jeter dans le canal.

La dernière séance de la Chambre

Il convient de revenir sur la séance de samedi à la Chambre, triste séance où les socialistes ont affirmé leur résolution, leur exaspération, contre le service de trois ans, où les radicaux-socialistes ont, une fois encore, laissé percer leur hypocrisie et leur opposition systématique, où le président de la Chambre a eu un mot bien malheureux — qui sera interprété comme un encouragement par les adversaires des projets gouvernementaux, — et enfin, où M. Klotz, au nom du ministère, a tenu la plus médiocre attitude. La majorité, presque unanimement, désireuse d'affirmer sa réprobation de la campagne antimilitariste des gauches, a voté l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement : elle a, en réalité, approuvé ce qui n'a pas été dit.

Point n'était pourtant besoin d'être un grand homme d'Etat pour prononcer les paroles qu'il fallait et que tout le monde attendait. Il eût suffi d'avoir une âme sincèrement française et de sentir profondément l'indignation et la tristesse éprouvées par tous les bons Français en face des criminels agissements de la Confédération Générale du Travail.

Eh quoi ! Cette association illégale organise l'insurrection dans les casernes, le sabotage de la mobilisation, elle exerce une influence suffisante, hélas ! pour que, depuis une semaine, nous soyons les témoins des plus douloureux incidents, et elle prétend exiger que le gouvernement ne mette aucune entrave à l'essai qu'il lui plaisait de tenter d'une mobilisation, en plein Paris, de toutes les forces révolutionnaires ! Elle s'est mise hors du droit commun : le gouvernement n'avait pas à lui en maintenir le bénéfice.

M. Klotz n'a point eu la cranerie de tenir ce langage, et M. Barthou, présent à son banc, est demeuré muet ! Le ministre de l'Intérieur a lâché pied devant l'attaque des socialistes : il a plaidé qu'il s'agissait d'une mesure générale, visant également les patriotes et... les autres, ceux qui acceptent, avec courage, les sacrifices nécessaires et ceux qui crient : « A bas l'armée ! »

Et il ne s'est pas rendu compte que sa thèse devenait indéfendable, qu'il n'appartient pas au gouvernement de supprimer le droit de manifestation simplement parce qu'il lui plaît ainsi, et que la formule jacobine « car tel est notre bon plaisir » constitue, en l'espèce, une maladresse autant qu'une insolence.

M. Klotz n'a pas compris. La majorité de la Chambre a compris mieux que lui et elle a marqué, par son vote, les sentiments de réprobation qui l'animent à l'endroit des bateleurs professionnels de l'antimilitarisme. Que M. Barthou et ses collaborateurs se persuadent que, s'ils veulent faire œuvre nationale, ils doivent parler et agir autrement.

Un instituteur contre les trois ans

L'inspection académique de Melun procède actuellement à une enquête sur le cas d'un instituteur adjoint en fonctions dans cette ville, qui aurait voulu faire circuler une pétition contre la loi de trois ans parmi les élèves de l'école normale d'instituteurs, et parmi des jeunes gens faisant partie d'une société de préparation militaire.

Les renseignements recueillis semblent établir que d'ailleurs il fut assez mal reçu. Accueilli dans le dernier groupement par des lazzis et des

tuées, il dut se retirer sans avoir recueilli une seule signature. D'autre part, à l'école normale, sa liste fut arrachée et déchirée par un des élèves.

L'enquête n'est pas terminée, mais on annonce que l'instituteur sera déféré au conseil départemental de l'enseignement primaire.

Conseil des Ministres

Paris. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis samedi matin en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le ministre des Finances a exposé la situation financière et a soumis au Conseil le texte du projet de loi autorisant l'ouverture d'un compte spécial de la défense nationale pour fournir aux dépenses de ce compte l'émission d'obligations d'échéance de vingt ans.

Il a ensuite fait approuver les recettes nouvelles, s'élevant environ à 200 millions, qui seront proposées pour l'équilibre des budgets de 1913 et 1914.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Les incidents militaires

Rodez. — La manifestation qui s'est produite jeudi, apparait comme une des plus graves parmi celles de ces jours derniers. Elle avait d'ailleurs été, comme toutes les autres, soigneusement préparée avec la complicité de gens de l'extérieur. Les meneurs militaires étaient à peine une dizaine : un instituteur, un soldat récemment revenu des bataillons d'Afrique avec quelques comparses affiliés à la C. G. T., ont suffi pour faire déclencher le mouvement. Il s'agissait simplement pour les meneurs d'entraîner les trois bataillons du 122^e en armes, de piller les magasins d'approvisionnement et de munitions et de se porter, musique en tête, à la rencontre du 15^e régiment (Albi) ! L'attitude énergique du commandant Angelby fit avorter la manifestation.

Cet officier supérieur, immédiatement prévenu, arrivait à la porte de la caserne en même temps que les premiers manifestants. Saissant l'arme du soldat en sentinelle, le commandant Angelby croisa la baïonnette et menaça nettement d'en frapper le premier homme qui voudrait franchir le seuil du quartier. Les mutins s'arrêtèrent et l'arrivée des sous-officiers suffit pour faire rentrer dans le calme tous les hommes qui étaient descendus. L'enquête ouverte par le colonel Escudier a abouti à l'arrestation de tous les meneurs.

Macon. — Le général Grandjean a poursuivi vendredi l'enquête commencée jeudi par le général Foch. Ce dernier a prononcé les premières sanctions suivantes : six hommes sont traduits en conseil de guerre et quatre proposés pour les sections spéciales ; deux caporaux sont cassés ; un homme est puni de trente jours de prison.

Belfort. — En attendant les résultats de l'enquête du général Pau, un certain nombre de meneurs ont été mis en cellule.

Orléans. — Le général Labarraque, commandant l'artillerie du 5^e corps, a ouvert une enquête sur les incidents qui se sont passés aux 30^e, 32^e et 42^e régiments d'artillerie. Quatre militaires du 42^e ont été mis en prison, des placards antimilitaristes ayant été trouvés dans leur paquetage.

Toul. — L'ordre est à l'heure actuelle complètement rétabli. Les hommes punis ont été dirigés sur l'Algérie et le Maroc, sous la conduite de sous-officiers armés.

On croit savoir que les officiers punis à la suite des incidents de samedi et de dimanche seraient au nombre de soixante. Les punitions varient de 15 jours à 60 jours d'arrêt à la chambre. Cette dernière punition a été infligée à un seul capitaine du 133^e régiment d'infanterie.

Nancy. — La division de fer a quitté Nancy pour aller, comme tous les vendredis, exécuter une manœuvre de garnison dans les environs de Frouard. En même temps, un certain nombre de militaires appartenant aux 20^e et 79^e régiments d'infanterie et au 5^e hussards ont été dirigés par le train sur Marseille, sous la conduite de sous-officiers armés.

Des perquisitions exécutées dans le paquetage de ces hommes avaient fait découvrir des placards anarchistes et antimilitaristes. L'autorité militaire espère, par ces mesures préventives, prévenir de nouvelles manifestations.

Bourges. — Des manifestations sans gra-

vis, qui se sont produites aux 1^{er} et 37^e d'artillerie, ont été facilement réprimées. On recherche les meneurs.

Condamnation à mort

Marseille. — Le Conseil de guerre du 15^e corps a condamné à la peine de mort le soldat Désiré Frian, âgé de 29 ans, né à Pantin (Seine), so'la: à la division de répression du 163^e, à Saint-Florent (Corse), qui, le 13 mars dernier, avait injurié et frappé le sergent Jacob.

Frian dont la réputation est mauvaise, avait déjà été condamné plusieurs fois par la justice civile et par la justice militaire.

La Question des Jeux

Paris. — Lors de sa déposition à l'Instruction, M. Alfred Leroy, député du Nord, a déclaré qu'au moment où il a constitué, en 1911, son dossier contre le casino d'Enghien, il a reçu de nombreuses lettres de correspondants, signées soit d'initiales Z. S., soit de signes spéciaux. Il a transmis, dit-il, toutes ces lettres à la Sûreté générale en demandant qu'une enquête fut faite sur les faits indiqués dans les lettres ; or, ajouta le député, aucune enquête ne fut ordonnée.

D'autre part, M. Robert Année a déclaré qu'en dehors du rapport qui lui aurait été remis par M. Benoist, il aurait également reçu diverses lettres provenant des dossiers de la Sûreté générale. Ces diverses lettres sont bien celles qui avaient été adressées par M. Leroy.

Les Grandes Manœuvres navales

La première période

Toulon. — Le vice-amiral Boué de Lapeyrère, arbitrant la première période des grandes manœuvres navales, a constaté le succès du parti B, commandé par l'amiral Marin-Darbel. Il a adressé aux escadrilles de sous-marins un ordre de félicitations pour leur bonne tenue dans les attaques contre les cuirassés et les croiseurs-cuirassés.

Le commandant en chef a décidé que, pour poursuivre leur entraînement, les sous-marins de l'escadrille des sous-marins de Bizerte séjourneraient quelque temps à Toulon, après les manœuvres actuelles, pour participer à une série expérimentale d'attaque contre les gros navires.

Torpilleurs avariés

Toulon. — Des ordres viennent d'être donnés à l'arsenal de préparer le bassin Yauban n° 3 pour recevoir les deux contre-torpilleurs « Voltigeur » et « Chasseur », qui ont reçu quelques avaries au gouvernail pendant les manœuvres sur la côte occidentale de la Corse et devant Ajaccio. Ils quittent Ajaccio pour Toulon ; leurs réparations devront être poussées activement pour qu'ils puissent figurer à la revue que le président de la République passera le 8 juin.

Les crédits militaires

Paris. — M. Benzet, rapporteur du projet portant ouverture du crédit de 231 millions pour le maintien de la classe, avait l'intention de faire inscrire ce projet à l'ordre du jour de la Chambre de lundi. La séance de vendredi ayant été levée de très bonne heure et pour ainsi dire brusquement, M. Benzet n'a pu faire procéder à cette inscription ; mais il a l'intention de demander lundi à la Chambre de discuter immédiatement le projet.

Le Meeting Socialiste

Paris. — Un grand meeting socialiste et syndicaliste s'est tenu dimanche à 2 h. au Pré-Saint-Gervais, contre la loi de trois ans.

Ses organisateurs ont affirmé que tout se passerait dans des conditions absolues de calme, de légalité, de libre discipline. Ils ont pris l'engagement qu'il n'y aurait « aucune démarche irrégulière ».

Néanmoins, le préfet de police et le gouverneur de Paris ont pris des mesures pour parer à toute éventualité et bien que le nombre des manifestants soit considérable, il n'y a eu jusqu'à présent aucun incident.

Les sections avaient été invitées à ne pas déployer leurs drapeaux en dehors de l'enceinte réservée à la démonstration.

Sur le pré, une quinzaine de tribunes avaient été installées. Parmi les orateurs inscrits se trouvent la plupart des élus socialistes.

M. Clemenceau à l'Élysée

Paris. — La note suivante a été communiquée aux journaux par les agences :

« Sur le désir que le Président de la République lui en avait fait exprimer par son secrétaire général civil, M. Clemenceau s'est rendu vendredi soir à l'Élysée pour conférer avec M. Poincaré ».

Cette nouvelle a fait sensation dans les milieux parlementaires. Bien qu'il n'y eût pas séance, quelques députés vinrent aux nouvelles dans la salle des Pas-Perdus, une fois de plus, mérita son nom. D'autres se rendirent au Luxembourg qu'ils trouvèrent presque désert.

Comme on ne savait rien, on lança quelques canards qui partirent lourdement pour s'abattre un peu plus loin. Personne, en effet, ne voulait recueillir les bruits mis en circulation. On savait que ni le Président, ni le sénateur du Var n'avaient fait de confidences. Alors, que pouvaient valoir les informations de ceux qui tout au plus avaient pu voir le mur derrière lequel s'était dit quelque chose ?...

Vengeance d'un soldat gracié

Lyon. — Samedi soir, un ancien détenu du pénitencier militaire d'Albertville, un nommé Jean-Louis Duval, qui avait été gracié au mois de janvier, est revenu à Albertville et a tiré plusieurs coups de revolver sur le capitaine commandant le pénitencier et sur un sergent.

Le capitaine Lorezillier fut grièvement blessé à la tête ; le sergent Caitucoli fut blessé à la jambe. Le meurtrier fut poursuivi par un gendarme qui le blessa d'un coup de revolver à la jambe. Se voyant pris, le fuyard se tira dans la tête un coup de revolver. Son état est grave.

ALSACE-LORRAINE

Le Procès du « Souvenir Alsacien-Lorrain »

Metz. — Après les débats qui ont duré 6 heures, le tribunal des échevins de Metz a rendu son jugement dans le procès intenté à M. Jean, ancien président du « Souvenir Alsacien-Lorrain », qui avait refusé de communiquer les livres et la liste des membres de cette société.

M. Jean a été acquitté. Dans ses considérants, le tribunal déclare que le « Souvenir Alsacien-Lorrain », quoique susceptible d'exciter les sentiments de la population, n'a pu être convaincu d'exercer une action antiallemande. Le procureur avait réclamé la peine maxima de 100 marks d'amende ou 15 jours de détention.

Les Fêtes de Berlin

Le mariage royal

Berlin. — Le mariage de la princesse Victoria-Louise a été célébré samedi après-midi, à 3 heures, au palais royal.

La signature du contrat a eu lieu dans la salle du grand électeur en présence des souverains, des membres des deux familles et de tous les ministres prussiens.

Le mariage civil a précédé la cérémonie religieuse. Le grand maréchal de la cour, comte d'Eulenburg, remplissait les fonctions d'officier d'état civil.

Au moment où les deux époux prononcèrent le « oui » sacramentel, les batteries postées dans le parc du palais tirèrent des salves d'honneur.

Le mariage religieux a été célébré aussitôt après dans la chapelle du château. Le spectacle était grandiose. La mariée portait une robe de soie blanche et la fameuse traîne de dentelle de Silésie à laquelle plus de 100 ouvriers travaillèrent.

Le pasteur Dryander, chapelain de la Cour, officia dans un silence impressionnant.

Le kaiser était visiblement ému. A l'issue de la cérémonie, le prince et la princesse de Cumberland ont été félicités par les membres du corps diplomatique et les hauts fonctionnaires.

Le dîner de gala

A sept heures commença le dîner de gala. Le tsar, à côté de la reine d'Angleterre, et le roi Georges à côté de la princesse Cécile, faisaient face au prince de Cumberland et à sa femme.

Le kaiser prononce en l'honneur des nouveaux mariés les paroles suivantes :

« Ma chère enfant, en ce jour où tu quittes notre foyer, je te remercie de tout cœur pour la satisfaction que tu m'as toujours donnée, à moi et à la mère, et pour la longue période de rayonnante lumière que fut ton séjour dans ma maison. Tu as

le rare bonheur de pouvoir suivre l'inclination de ton cœur.

» Mon cher fils, plein de confiance en toi, je te confie ma fille. Malgré votre jeunesse, il vous sera sans doute bientôt donné de servir autrui et de prendre soin d'autrui. Puisse cette tâche, la plus belle de toutes, remplir votre vie. Puisse l'amour des hommes échauffer votre cœur.

» Hourra ! trois fois, pour les nouveaux mariés. »

Le bal de la cour

Berlin. — Les fêtes du mariage se sont terminées par la danse historique, aux flambeaux, à laquelle le grand maréchal, prince de Furstenberg, a convié d'abord les nouveaux époux.

La danse terminée, la mariée a procédé à la « distribution de la jarretière ». L'Empereur a alors congédié la Cour vers 9 heures. Puis, vers 9 h. 1/2, il a conduit les jeunes époux à la gare, dans une automobile découverte, et le jeune couple est parti pour le château d'Hubertusstork, au milieu des acclamations enthousiastes d'une foule considérable.

DANS LES BALKANS

La Crise Orientale

La paix prochaine

Londres. — On assure que sir Edward Grey a reçu, dans la soirée, des renseignements donnant lieu de croire que les propositions ottomanes ne seraient pas de nature à empêcher un accord prochain.

Aussi l'optimisme a-t-il recommencé à régner dans la soirée parmi les représentants des alliés. Un diplomate balkanique a déclaré : « Nous pouvons espérer que la paix sera signée au début de la semaine prochaine ».

Entre Grecs et Bulgares

Salonique. — Les Grecs et les Bulgares sont toujours aux prises.

Deux compagnies bulgares ont attaqué une compagnie grecque à Semaltos.

On parle d'une démonstration navale grecque devant Cavalla et Dédeagatch.

Les incidents bulgares

Athènes. — Le roi Constantin va se rendre au golfe de Tzagesi pour y discuter la situation avec le commandant de la première armée et tâcher d'arriver à un accord avec les Bulgares au sujet de la création d'une zone neutre d'une étendue considérable afin d'éviter le retour d'incidents regrettables.

JAPON

La Santé du Mikado

Tokio. — Le mikado Yoshi-Hito a dû s'aliter jeudi ; il était atteint d'une forte pneumonie et son état a inspiré de vives inquiétudes.

Sa Majesté repose au palais d'Aoyama où deux docteurs restent en permanence.

Samedi soir, le bulletin de santé de l'empereur était le suivant : Température 38°4, pouls 80, nombre de mouvements respiratoires, 23.

La nuit a été calme.

On a constaté une amélioration générale dans l'état du Mikado.

TURQUIE

Un vapeur torpillé

Constantinople. — Le vapeur « Nevada », naviguant sous pavillon américain et appartenant à la compagnie Hadji-Daout, sortant de Smyrne, rencontra un vapeur russe, venant en sens inverse.

Pour échapper à une collision, le « Nevada » dut quitter la passe et tomba dans la ligne de torpilles. L'avant du bateau toucha d'abord une torpille, puis, une minute après, une seconde torpille, et enfin, deux minutes après, une troisième torpille.

Une explosion se produisit. On ignore si

elle provenait du contact d'une autre torpille ou si elle est due à l'explosion de la chaudière du bateau. Celui-ci coula aussitôt.

Suivant une déclaration de l'agence de navigation, il y avait à bord 200 passagers, dont 80 furent sauvés par une embarcation du « Bruix ».

AU MAROC

El Hiba sommé de se rendre

Mazagan. — El Goundafi est arrivé sous les murs de Taroudant, le 16 mai, et a donné un délai de trois jours à El Hiba pour effectuer sa reddition.

Tous les caïds des environs demandent l'aman.

La harka de Mouley Zin est arrivée le 18 au Dar Caid-Haïda des Ouled Moussa, dont le gardien s'est présenté et a demandé l'aman.

Attaques de courriers militaires

Oudja. — La colonne du général Alix a quitté la casbah Mçoun vendredi matin et est arrivée à Safsafat, où elle établira son bivouac cette nuit.

Samedi, un parti de 200 cavaliers a attaqué le courrier militaire. Une escorte d'une dizaine de Mokazenis assurant le service entre Mçoun et Safsafat se trouvait heureusement à peu de distance. Un convoi, venant de Merada avec une nombreuse escorte suivait. En plus, le général Alix avait envoyé de Mçoun à sa rencontre des forces d'infanterie et de cavalerie.

L'escadron de spahis du capitaine Mac-Carty accourut au secours du courrier et tomba sur les Marocains, qui n'attendaient pas le choc et s'enfuirent en grand désordre, poursuivis et sabrés jusqu'au pied des montagnes.

Un autre courrier a été aussi attaqué entre Aïn-Drissa et le nouveau poste de Mahardja par trente Marocains à pied. Il s'est dégagé assez difficilement ; nous avons un saïbi tué.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

OBSERVATIONS DE M. DAVY, OPTICIEN

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 23°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 18°
Midi,	785 m/m	au-dessus 25°
Hausse,	> m/m	
Baisse,	> m/m	
Température minima de la nuit : au-dessus		15°

Foires de la semaine

Du 25 mai au 1er Juin 1913

Maine-et-Loire. — 26, Les Rosiers, Marigné. — 27, Durtal, Montrevault, La Puiset-Doré, Toffou, Châteauneuf. — 28, Varennes-sur-Loire, Segré.

Départements limitrophes. — 26, Nantes, Châteauleu-la-Vallière, Sainte-Suzanne. — 27, Ancenis. — 28, les Herbiers. — 29, Niort.

Dans l'armée

M. Hardouin-Duparc, lieutenant porte-étendard (h. c.), Ecole d'application de cavalerie, passe au 2^e chasseurs (service).

Nos Réservistes

Les réservistes, cantonnés à Angers, au retour du camp du Ruchard, ont commencé leurs marches et leur service avec entraînement.

Leur esprit de discipline et leur bonne tenue au camp leur ont valu des éloges mérités, qui leur font honneur et dont l'on est heureux et fier de les féliciter publiquement.

LES PROCESSIONS

C'est sous un radieux soleil que se sont déroulées paisiblement les processions de la Fête-Dieu. Partout, autour de Saumur, les pieux cortèges parcouraient des chemins fleuris ; la plupart des maisons étaient ornées de draperies, d'oriflammes et d'une profusion de fleurs.

C'est à Notre-Dame d s Ardilliers que les fidèles Saumurois ont suivi en foule le Saint-Sacrement. On avait rarement vu pareille affluence : les allées du p'tit res que enclos étaient littéralement envahies. La bénédiction finale, dans la chapelle, n'a pu être donnée qu'à une faible partie des fidèles, bien que la vaste enceinte en fût remplie.

La population Saumuroise qui assistait hier à la procession de Notre-Dame des Ardilliers regrettait une fois de plus la sanction arbitraire du maire de Saumur, interdisant les processions.

Cependant la ville d'Angers administrée, comme Saumur, par une municipalité radicale, comprend mieux, en cette circonstance, la liberté et les intérêts des habitants.

La grande procession annuelle du Sacre a parcouru, hier dimanche, les rues d'Angers avec tout l'éclat accoutumé.

Partie de la cathédrale à 9 h. 1/2, elle y est revenue un peu après-midi, après s'être arrêtée sur le place du Tertre où le Saint-Sacrement fut présenté à la foule.

Le temps exceptionnellement beau avait permis à de nombreux enfants de prendre part au cortège. Leur grâce souriante et leur doux recueillement attirèrent tout particulièrement l'attention des fidèles groupés en rangs serrés sur tout le parcours de la procession. Les jeunes gens et les jeunes filles des patronages catholiques et les représentants des corporations et des cercles furent aussi très remarquables.

Les fleurs qui ornaient un grand nombre de maisons et les oriflammes qui flottaient doucement dans la plupart des

rues présentaient le meilleur aspect.

Mgr Rumeau, évêque d'Angers, atteint depuis quelques jours d'une bronchite heureusement sans gravité, n'avait pu prendre place sous le dais ; il s'était fait représenter par Mgr Beaudriller.

Les Courses de Verrie

C'est par une superbe journée de printemps que s'est courue la première réunion sportive de la saison ; soleil sans nuage, brise douce, ombrage d'un vert que n'a pas encore terni la poussière des sillons, tout semblait concourir à faire de cette journée une des plus charmantes promenades. Malheureusement un deuil récent, dont l'*Echo Saumurois* a entre-tenu ses lecteurs, a frappé la division des sous-lieutenants et amené l'abstention complète des officiers-élèves ; aucun cheval de l'Ecole n'a été amené pour prendre part aux épreuves.

Plusieurs autres raisons ont fait désertir le champ de courses : Beaucoup de Saumurois ont été à Angers, aux processions du Grand-Sacre, ou sont restés à celles de Saumur ; tous les Angevins, qui ne manquent jamais le rendez-vous de Verrie, sont restés aux courses d'Angers.

C'est sur la demande des sous-lieutenants qui assistaient le matin même à la sépulture de M. Poilpré que, par un sentiment très délicat de camaraderie, la suppression des deux premières courses a été décidée.

Cette lacune a enlevé un certain attrait à la physionomie générale. Cependant au point de vue sportif, les courses ont été magnifiques : beaucoup de chevaux y ont pris part, elles étaient toutes très bien menées, et les arrivées étaient superbes, comme on pourra en juger par les courtes distances au poteau.

Voici quelques noms que nous avons pu relever dans l'assistance : M. de Lavallée, M. M. Gendron, M. Meyer, comte de Galembert, docteur Astier, colonel Bo lin de Galembert, marquis de Montequiou, Colonel Gillois, comte d'Orgeix, Baron de Pacquement, baron Lejeune, comte Couret de Villeneuve, M. Jalenques, M. René Perreau, baron de Grandmaison, député, comte de Lastic Saint-Jal, M. Girard Amiot, baron de Luze, baron de Bodman, colonel Weygand, René de la Guillonnière, etc.

Les départs étaient donnés par le capitaine Varu. Juges à l'arrivée, M. Meyer et le capitaine de Carpestry ; a pesage, M. René Perreau et Gendron.

Voici le résultat des courses en commençant par la troisième :

TROISIÈME COURSE

2^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Prix Bessières), steeple-chase militaire, 2^e série) — Un prix de la valeur de 500 fr. au premier ; un prix de la valeur de 200 fr. au deuxième ; un prix de la valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de manège de l'Ecole de cavalerie, montés par des officiers-élèves et pour officiers en activité de service montant tous chevaux d'armes.

32 engagés, 8 partants.

1 Fritz, à M. Chiappini, monté par lui-même, une tête.

2 Florine, à M. Berger, monté par M. Bossut, une encolure.

3 Dinorah, à M. Revouy, monté par M. Derode.

Non placés : Little Dorrit, Célèbre tombé, Marasquin tombé, Lanciertombé, Exemption.

Gagnant : 54 fr. ; placés : 44.50, 9.50, 16.50.

QUATRIÈME COURSE

Prix des Chemins de Fer (steeple-chase à réclamer—gentlemen et jockeys). — 1,200 fr. offerts : 300 fr. par la Compagnie des Chemins de fer Paris-Orléans ; 250 fr. par la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat et 650 fr. par la Société des courses de Verrie, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

6 engagés, 6 partants.

1 La Divatte, à M. de Gazeau, monté par M. Marc, une encolure.

2 Radium, à M. Jean Le Bleu, monté par M. de Vandières, une encolure.

3 Rouziers, à M. Fournier, monté par le propriétaire.

Non placés : Dax, tombé, M. Le Cerf, qui le montait, s'est cassé la clavicule ; Grand Garçon tombé, M. le baron de Pacquement, qui le montait, a été emmené par l'ambulance à l'hôpital, sous le coup d'une forte commotion.

Gagnant : 46 fr. 50 ; placés : 18 fr. et 10 fr. 50.

CINQUIÈME COURSE

Prix de la Société Sportive d'Encouragement (steeple-chase, handicap — gentlemen-riders). — 3,000 fr. offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont 2,200 fr. au premier ; 500 fr. au deuxième ; 300 fr. au troisième, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

14 engagés, 8 partants.

1 Cher-Tatoué, à M. D. Guestier, monté par M. Seignourat, deux longueurs.

2 Brelan, à M. J. Thirouin, monté par M. d'Orgeix une longueur.

3 Renée et Wincarnis, dead-heat, à MM. Le Cerf et de Villeneuve, montés par M. d'Arcy et le propriétaire.

Non placés : Thulé, M. de la Palisse, Maïd.

24 Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE FIANCÉ DE JOSETTE

par PAUL JUNKA

C'était là qu'il devait vivre la seule minute vraiment cruelle de cette rupture avec tout ce qui avait été son passé de jeune homme insouciant et heureux. Malgré la fermeté dont il s'était cuirassé, il se sentit défaillir intérieurement devant la détresse que trahit Mlle de La Tour-Beaumont à l'annonce de la séparation.

C'est qu'il y a pour les vieillards une infinie souffrance à quitter un être aimé. Au déclin de la vie, on sait que le temps est compté, que le fil des jours se fait constamment plus court et plus fragile, et le vide de l'absence s'accroît d'une épouvante, de l'angoisse atroce de se dire que, peut-être, on ne se reverra plus...

— Ah ! mon enfant, s'écria Mlle Co-

ryse soudain tout en larmes, tandis que ses mains tremblaient à faire pitié, c'est pour moi que tu t'en vas si loin !... Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !...

Le cœur labouré, Jacques effleura des lèvres les beaux cheveux blancs de la chère vieille. Et très grave pour la mieux convaincre, il prononça :

— Non, tante aimée, ce n'est pas pour vous. C'est parce qu'il le faut, parce que l'on doit avoir le courage et la dignité d'accepter son lot d'existence...

Mlle Coryse étouffa un sanglot :

— Mon pauvre petit !... Toi, si élégant, si bien fait pour le luxe, pour le train brillant du monde et des sports !

Jacques eut un dédaigneux haussement d'épaules :

— Finie, cette vie-là, tante Coryse ! Et par ma propre volonté ! Ne vous désolerez pas. Il y a de l'avenir dans l'administration des Domaines ; mais, dussé-je demeurer toujours humble receveur de campagne, je vaudrais mieux qu'inutile comme autrefois... Allons, tante

chérie, soyons forts !... Adieu !... Non, au revoir !... à mon prochain voyage... Car, de temps à autre, pour l'amour de vous, je redeviendrai Parisien !

Mlle de La Tour-Beaumont ne répondit pas. Elle était pâle, avec un visage subitement creusé, où la bouche se convulsait en une crispation navrante de désespoir contenu. Elle tendit les bras à ce grand garçon, qui était toujours pour elle le « petit » dont elle avait si doucement caressé la triste enfance, et tous deux s'étreignirent longuement et silencieusement, dans la concentration sans paroles des grandes tendresses blessées.

Il ne restait plus à Jacques qu'à prendre congé de Me Bachelot et de la douce Désirée. Mais comme le jeune homme n'ignorait pas que l'entrevue n'aurait rien de redoutable pour sa sensibilité, il la relégua jusqu'à un dernier moment. Le matin même de son départ pour abrégé la séance, il se présenta rue d'Enghien. Mlle Bachelot étant sortie, il dut se contenter des effusions de

son ancien tuteur, qui lui souhaita bruyamment toutes sortes de prospérités. Nanti de ce viatique, le nouveau receveur acheva ses valises, et, moins de huit jours après sa nomination, il débarquait au Mas d'Azil.

Quand il descendit du train qui l'amena, il était, à l'encontre de son optique ordinaire, enclin à tout voir sous un jour favorable dans ce pays qui offrait du moins à sa curiosité l'irréductible attrait de l'inexploré.

Le sentiment de l'impérieuse nécessité que représentait le poste modeste où il se rendait était pour beaucoup dans la résignation avec laquelle Jacques envisageait à présent cette nouvelle phase de sa vie, et le souvenir de la richesse qu'il avait déclinée lui donnait une meilleure estime de soi-même, la satisfaction de se savoir supérieur à la fortune, qui est la plus belle revanche de la pauvreté.

La lecture de son *Guide*, mérité à loisir pendant le voyage, n'était sans doute pas étrangère à cette disposition favorable. Ce *Guide*, en effet, lui avait appris qu'il trouverait dans cette partie de la zone pyrénéenne « des cascades murmurantes, des pics audacieux, de majestueuses solitudes ».

Or, ce pessimiste, ce stoïcien, aimait passionnément les calmes beautés de la nature. Il ressentit donc une joie de poète et d'artiste en constatant que les rouillantes périodes du *Guide* étaient restées au-dessous de la vérité. C'était un spectacle inoubliable pour qui ne l'avait pas encore contemplé, que celui des hautes montagnes aux dentelles aiguës irradiées par les rayons de pourpre du couchant.

Le globe de feu touchait à l'horizon ; le ciel, d'un bleu intense, s'embrasait d'un magnifique flamboiement sous lequel tout resplendissait d'une splendeur d'apothéose.

(A Suivre)

Gagnant : 30 fr. ; placé : 8 fr. ; 8 fr. ; 8 fr. et 7 fr.

SIXIÈME COURSE

3^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Prix Ney) (cross-country militaire, 2^e catégorie). — 4,500 fr. dont 900 fr. au premier, 300 fr. au second, 200 fr. au troisième, 100 fr. au quatrième, représentés par des prix ; en outre les primes suivantes sont attribuées : au naisseur du premier 300 fr., du second 200 fr., du troisième 150 fr., du quatrième 100 fr. ; offerts par la Société des Steeple-chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes.

20 engagés, 11 partants.

1 *Nabalo*, à M. Argueyrolles, monté par lui-même, une longueur.

2 *Salomon*, à M. de Laportalière, monté par M. Lacouture, une longueur.

3 *Djinn*, à M. de Kergolay, monté par M. B'ssut.

4 *Cigarette*, à M. Le Forestier, monté par lui-même.

Non placés : *Bouledogue*, *Sansonnet*, *Selve*, *Alerte*, *Prisens*, *Electra*, *Flabius*.
Gagnant : 22 fr. ; placés : 8 fr. ; 32 fr. ; 8 fr.

Les obsèques du sous-lieutenant Polipré

Les obsèques de M. Polipré, la malheureuse victime de Verrie, ont été célébrées hier dimanche, à 9 heures 1/2, dans la chapelle de l'hospice.

Le char funéraire disparaissait sous les couronnes et les gerbes de fleurs offertes par la famille, les camarades de promotion du défunt, ses camarades de l'École, etc.

MM. les lieutenants-colonels Gillois et Schmidt, le vétérinaire principal Joly, la plus grande partie des officiers de l'École, M. Boissel, capitaine de gendarmerie, une délégation de Saint-Cyr, une délégation du Prytanée militaire, des délégations des cavaliers de manège et de soldats accompagnaient la famille dans cette douloureuse étape au cimetière de Saumur.

La baignade des Eaux

La Loire est rentrée dans son lit depuis hier ; les eaux ont laissé un limon qui, sous l'ardeur des rayons d'un soleil brûlant, dégage une odeur et des miasmes contre lesquels on fera bien de se garder.

Mais c'est surtout des prairies qui bordent le Thouet que s'élèvent, plus pénétrants, ces miasmes putrides. Par endroits l'odeur est intolérable et pourrait bien engendrer des cas de fièvre paludéenne aux personnes qui respireraient trop longtemps l'air empesté qui s'élève des marais stagnants dans la partie de la ville comprise entre le Pont-Fouchard et St-Florent.

La Fête de la Gare

Il y avait affluence hier à la fête de la Gare où des attractions nombreuses et aussi un beau soleil invitaient la population. Les abords de la Gare étaient même rendus d'accès difficiles tellement la foule se pressait devant les baraquements resserrant la route, et ce à l'œil bienveillant des mêmes « autorités » qui suppriment d'un vote... égalitaire les processions sous prétexte qu'elles encombreraient les rues !...

Pogilat

Samedi dernier, rue Courcouronne, les nommés Joséphine Creff et Marguerite Guérin, se sont prises de querelle et échangeaient des coups.

L'une d'elles, Joséphine Creff, qui possède un revolver en menaçait son adversaire ; mais elle ajoute que l'arme n'était pas chargée, ce qui ne l'empêcha pas de se servir de la crosse.

M. le Commissaire de police ouvrit une enquête et dressa procès-verbal.

Théâtre de Saumur

La représentation de *Cœur de Française*, le colossal succès actuel du Théâtre de l'Ambigu à Paris, s'annonce comme devant être un véritable événement artistique.

Tout ce que notre ville compte de personnalités se donne rendez-vous pour cette superbe soirée et il est facile à prévoir que la salle sera trop petite pour contenir la foule, avide d'applaudir cette belle œuvre qui comporte 5 actes et 8 tableaux tous sensationnels. L'interprétation choisie par les auteurs eux-mêmes exige une troupe de 26 artistes dont les principaux interprètes sont : Mlle Jeanne Lambert, de l'Ambigu, qui jouera l'héroïne de la pièce : Germaine Aubry. Le rôle du Général allemand Von Talborg a été confié à M. Robert Darty, également ensionnaire de l'Ambigu. Les autres Principaux interprètes sont : MM. Micart, pouturier, Van Daële, Lafreydière, Sercon's, Schmitt, Lérac, Huart, Dastiéri ; MMes Avelange, Kerlys, etc., etc. Au 7^e tableau, nous assisterons à l'explosion du Pont-Levis de la forteresse de Spandan et à une Évasion sensationnelle qui se fera du haut de notre scène dans un décor spécial fourni par la tournée Dufrene et Grandjean à qui l'on peut prédire une salle archi-comble.

Chute

Samedi, dans l'après-midi, un manœuvre au service de M. Delphio, entrepreneur à Bagnaux, a fait une chute de neuf mètres dans le chantier d'une maison en construction à St-Hilaire-St-Florent.

Les ouvriers travaillant à cette construction se portèrent au secours de la victime qui n'avait pas de blessures apparentes, mais se plaignait de vives douleurs internes.

Le blessé a été transporté à la maison de santé de Bagnaux.

Pertes et Trouvailles

Un tour de cou mongolie a été trouvé rue du Collège. Le réclamer à Mme Amasson, dite rue.

— Remettre 5, rue Duncan, deux carnets et un portefeuille perdus.

— Remettre à l'hôtel du Bon Laboureur, une bêche portant le nom de Pasquier, marchand de porcs à Chacé. Récompense.

— Rapporter à Mme Pic, rue Notre-Dame, une chaînette argent retenant deux médailles, perdue aux abords de la Gare.

Etat-Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 24 mai. — Denise-Isabelle-Fernande Couturier, rue du Marché-Noir, 5.

Publications de Mariage

M. Gustave Vallet, conducteur de travaux à Béziers, et Mme Marie-Louise Saunier, propriétaire à Saumur, tous deux veufs.

DÉCÈS

Le 24 mai. — Jeanne-Philomène Davy, veuve Legay, 71 ans, sans profession, à l'hôpital.

Le 26 mai. — Leon-Louis-Barthélemy Goulet, époux Morin, 61 ans, rue du Petit-Mail, 7.

— Jean-Louis Trémoy, époux Goury, domestique, 39 ans, à l'hospice.

AVIS MORTUAIRE

Les amis et connaissances de la famille GOULET sont priés d'assister au convoi et enterrement de

Monsieur Louis GOULET,

décédé à Saumur, le 26 Mai 1913, dans sa 61^e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

La cérémonie funèbre aura lieu le Mercredi 28 Mai, à 10 heures du matin, en l'église N.-D. Nantilly, sa paroisse.

Le deuil se réunira à la Maison Mortuaire, 7, rue du Petit-Mail.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

De la part des familles.

NOS PREFETS

On a dit que le préfet des Ardennes avait convoqué le conseil de révision de Givet pour aller en Belgique, c'est-à-dire à l'étranger, « en tenue et en armes », faire une visite à un officier de réserve allemand. M. Martinengot est en effet un

officier de réserve allemand ; il a fait son service militaire à Bonn et est affecté maintenant aux uhlands ; il est le frère d'un général prussien ; il ne s'en cache nullement et montre à qui veut les voir des photographies de son frère en grand uniforme. Cette visite bizarre a soulevé une vive émotion dans nos populations-frontières.

La *Dépêche des Ardennes* dit : « Nous avons reçu la visite d'un fonctionnaire du ministère de l'intérieur qui est venu nous affirmer que le préfet des Ardennes avait été trompé dans ses pérégrinations en territoire étranger et qu'il ignorait se trouver chez un sujet du kaiser. »

Du moment que le préfet ne sait plus à il va...

ENSEIGNEMENT DE JADIS

M. de Mun rappelait ces jours-ci qu'il y a quarante-cinq ans d'autres aveugles allaient à un congrès semblable à celui de Berne, « conduits par les mauvais bergers d'alors. »

« Ce fut le Congrès de 1868 qui vota, sur une proposition germanique, l'engagement de ne participer d'aucune façon à la guerre. »

Le même engagement était pris en 1869, à Lausanne. L'ère des guerres était close, on le disait bien haut. L'ère s'ouvrait de la paix universelle.

Quelques mois plus tard la France était envahie par les Allemands, saccagée, pillée, rançonnée et démembrée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La traversée la plus courte et la plus agréable de France en Algérie. Relations Paris-Quay-d'Orsay, Port-Vendres, Oran, Alger.

La compagnie de navigation mixte vient de mettre en service entre Port-Vendres et Oran un nouveau paquebot rapide le « Théodore-Mante » qui permet d'effectuer la traversée en 28 heures seulement.

D'autre part les voyageurs de ce paquebot ainsi que ceux de « La Marsa » qui assure le service entre Port-Vendres et Alger en 22 heures environ, trouveront maintenant à Port-Vendres, le jour de leur arrivée, la correspondance avec le train « Barcelone-Express » (voitures directes de luxe et des trois classes), quittant Port-Vendres à 18 h 46 pour arriver à Paris-Quay d'Orsay à 10 heures 41.

La correspondance avec ce même train existait déjà dans le sens aller (départ de Paris-Quay d'Orsay à 19 h., arrivée à Port-Vendres à 11 h. 15).

Rappelons que le service entre Port-Vendres et l'Algérie est assuré comme suit :

Aller : départ de Port-Vendres, pour Alger, le dimanche à 13 h. 30 ; pour Oran, le vendredi à 13 h. 30 ;

Retour : départ d'Alger, le mercredi à 12 h. ; d'Oran, le lundi à 12 h.

Billets directs simples et d'aller et retour au départ de Paris-Quay d'Orsay. Eregistrement direct des bagages.

A Travers la Presse

Le mystère de l'Élysée

De *l'Éclair* :

Pourquoi le président de la République, nommé seulement depuis quatre mois, après avoir vaincu le candidat de M. Clemenceau, convoque-t-il l'homme qui l'a le plus énergiquement combattu et ne s'est pas rallié ? Dans la conversation mémorable où les deux interlocuteurs, qui passaient pour irréconciliables, ont échangé leurs idées sur la situation, qu'a pu dire l'appelé à l'élu ?

Leur avant-dernier entretien de janvier n'avait pas laissé des souvenirs de grande cordialité : accompagné d'un certain nombre d'anciens présidents du Conseil, M. Clemenceau y avait conseillé à M. Poincaré de se retirer devant le verdict de la réunion plénière qui le reléguait dans la minorité. On se souvient que M. Poincaré ne fut pas troublé par la sommation des bonnets à poil du radicalisme, qu'il passa outre et triompha.

Les événements qui suivirent n'ayant pas amélioré les relations des deux adversaires, la nouvelle d'une visite demandée par l'Élysée, devait paraître assez extraordinaire et susciter bien des hypothèses.

Les Trois ans

De *l'Homme Libre*, M. G. Clemenceau :

Comment aboutir, sinon d'accord avec les conclusions des professionnels les plus autorisés, à la condition, bien entendu, qu'elles aient subi l'épreuve d'un débat approfondi.

Car c'est bien la vie ou la mort de la France qui sera l'enjeu de l'affreuse partie

GRANDS MAGASINS DE CHAUSSURES

A. RAIMBAULT

SAUMUR, 33, Rue Saint Jean, SAUMUR

Maison possédant les plus Grands Assortiments pour Hommes, Dames et Enfants

CHAUSSURES de LUXE et FATIGUE

En cas de défaut, mes Chaussures sont remplacées ou réparées gratuitement

Ateliers de Réparations — Ressemelage livré dans la journée

ESCOMPTE AU COMPTANT

ACTUELLEMENT

Grande Mise en Vente à la porte d'Articles Déclassés

33, RUE SAINT-JEAN

dont l'horreur, du jour au lendemain, peut nous être imposée. Si le peuple français ne s'en rendait pas compte, c'est que ses mandataires n'auraient pas rempli leur devoir. Mais puisqu'il le comprend très bien — je ne lui fais pas l'injure d'en douter — il lui appartient de montrer qu'il est prêt à faire virilement la dépense de volonté nécessaire pour ne pas se laisser rayer de l'histoire. Alors, il ne s'agit pas d'organiser une belle défaite triomphale aux Thermopyles pour les amplifications de l'histoire. Il s'agit, dans la longue et dure préparation nécessaire, de ne pas laisser à l'ennemi un atome, un seul atome des chances qu'il dépend de nous de lui enlever.

Le voyage à Berlin du tsar et du roi d'Angleterre

Le *Globe* (de Londres), unioniste : Personne ne cherchera, dans la visite du roi George et du tsar à Berlin, une signification politique. Néanmoins la rencontre des trois plus puissants monarques du monde ne peut qu'avoir une influence favorable sur le maintien de la paix.

L'*Observer* (de Londres), unioniste : L'attachement à l'Entente cordiale reste en toutes circonstances d'un intérêt vital pour notre pays. L'Entente cordiale est la combinaison politique à laquelle le sentiment populaire britannique est le plus attaché.

Il nous semble que la cause de la paix universelle fait des progrès et bien que le danger d'interruptions terribles existe encore, elle triomphera finalement.

La *Gazette de Voss* (de Berlin), libéral :

Si les voyages à Berlin du tsar et du roi d'Angleterre n'ont pas de but politique, ils peuvent avoir, toutefois, des conséquences politiques.

L'Allemagne a toujours attaché une grande valeur à de bonnes relations avec la Russie ; avec l'Angleterre, elle s'applique à vivre en bonne intelligence.

Il faut donc espérer que non seulement ce mariage aura eu pour résultat de réconcilier les maisons de Hohenzollern et de Cumberland, mais encore qu'il aura provoqué une atténuation de la tension entre les grandes puissances, sans que pour cela l'attitude des gouvernements subisse des revirements complets.

La *Germania* (de Berlin), centre :

Le mariage de la fille de l'empereur avec le prince Ernest-Auguste de Brunswick et Lunebourg a lieu à une époque mouvementée.

Le roi d'Angleterre et le tsar de Russie se sont personnellement employés de façon louable et d'accord avec l'empereur d'Allemagne, à localiser l'incendie balkanique, et si l'on ne doit pas tirer de la participation de Nicolas II et du roi George aux fêtes du mariage des conséquences étendues, il n'en est pas moins vrai que leur présence à Berlin met une note amicale et pacifique dans la situation politique actuelle et constitue une sorte de garantie du maintien de la paix extérieure.

REVUE FINANCIÈRE

Semaine calme mais ferme. On attend avec bon espoir les résultats de la conférence de Londres et l'on ne semble guère s'inquiéter de la lourdeur du marché américain non plus que de l'indécision de la plupart des places européennes, on ne voit d'animation que sur certains titres purement spéculatifs. La Rente française s'est vivement relevée jusqu'à 86.65 sur des rachats d'échelliers vendeurs de primes. Elle ne tarde pas d'ailleurs à reprendre un demi-point. C'est la fermeté qui prédomine au groupe des Fonds étrangers où les différences de cours sont cependant de peu d'importance.

Vive reprise des établissements de crédit. Les Banques étrangères, toutefois, ne varient que d'étroites limites. Comme on le sait, le Crédit Foncier de Buenos-Ayres procède en ce moment à l'émission de 20,000 obligations de 500 fr. 5%. Ces titres s'obtiennent au prix de 480 fr. à Paris, à la Banque Suisse et Française, 20, rue Lafayette ; au Comptoir d'Escompte de Mulhouse, 20, rue Le Peletier, chez MM. Offroy Guiard et Cie, banquiers, 60, rue du faubourg Poissonnière et, en province, chez tous les banquiers correspondants.

Toujours peu animés, les Chemins français ne s'en montrent pas moins bien orientés. Les Chemins étrangers font également preuve de dispositions soutenues.

Les obligations 5 0/0 de la Barcelonaise de traction cotent 165. Les recettes de la Compagnie Barcelonaise d'électricité dont cette Société possède la presque totalité des actions se sont élevées pour les deux premiers mois de l'exercice de 932 389 fr. à 1 019,146 fr.

Un groupe de banques, à la tête duquel se trouve la Banque Privée, va procéder incessamment à l'émission de 77,016 obligations 5 0/0 de la Société Russe du chemin de Tauris dont le capital action est la propriété du gouvernement impérial de Russie. Le prix d'émission sera fixé à 480 fr représentant donc un placement à 5 20 0/0 sans tenir compte de la prime d'amortissement. Publications faites le 13 mai au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Métallurgiques russes agitées. Au comitant du Parquet, l'Union Minière et Métallurgique de Russie est très ferme à 354. En banque, les Usines Smiciloff sont soutenues à 262.

Les cuprifères se retrouvent aux environs de leurs cours de huitaine. Chino, Ray, Utah conservent bonne allure. Péna se tient ferme aux environs de 31,50.

Mines d'or et diamantifères indécises.

PHILOUZE et WADDINGTON, 20, rue Le Peletier.

SI VOUS VOULEZ ÊTRE BIEN COIFFÉ ET BON MARCHÉ ?

Allez chez

GHARDON

14, rue Saint-Jean SAUMUR

La Maison est renommée depuis longtemps pour son bon marché et son grand choix

SAISON D'ÉTÉ

Jean-Bart fond boule, depuis 1.45 et 0.95 Canotiers Hommes et Cadets, depuis 1.45 Articles plus riches jusqu'à 10 francs

Grand Choix de Panamas de toutes provenances : Guayaquil, Péruviens, Japonais.

Maison la plus importante de la région pour ses Casquettes Haute Nouveauté.

Chapeaux feutre souples, depuis 2.95 capes, durs, depuis 5 fr.

Rayon de Modes

Chapeaux garnis pour fillettes, depuis 2.45 Rayon Spécial à 4.95 et au-dessus.

Réparations de Chapeaux

Hommes et Dames

Prix Fixe — Chiffres connus

Magasins ouverts Dimanches et Fêtes.

Papeterie P. GODET

SAUMUR
16, Rue d'Orléans

Dépôt de la Bonne Presse

On trouvera désormais à la Papeterie P. GODET, 16, rue d'Orléans, Saumur, les derniers romans édités par "la Bonne Presse".

Le catalogue de l'œuvre peut être consulté à la Papeterie.

On y procurera sur demande toutes les publications de la Bonne Presse.

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : P. GODET

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur

A VENDRE ou à Louer

Pour entrer en jouissance de suite
Plusieurs jardins clos de murs ou non, situés à la CROIX-VERTE, près Saumur.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. François Girard, rue Lecoy, à Saumur.

Etude de M^e DELACOUR, notaire à Varennes-sur-Loire.

Suivant acte reçu par M^e Delacour, notaire à Varennes-sur-Loire, le 22 Mai 1913, M. Isaïe Hallouin, négociant, et Mme Marie-Louise Renard, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Varennes, ont vendu à la Société de boulangerie coopérative « l'Avenir » de Varennes-sur-Loire, ayant son siège au bourg de la dite commune, rue de la Motte, le fonds de boulangerie qu'ils exploitaient au bourg de Varennes, rue de la Motte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er Mai 1913. Domicile a été élu en l'étude de M^e Delacour où seront reçues les oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Pour première insertion,
R. DELACOUR.

AVIS DE CESSON

Par acte sous-seings privés, en date du 12 mai 1913, M. Théodore Guespin, demeurant à Saumur, rue Nationale, n° 9, a cédé à M. et Mme Guérétin, demeurant également à Saumur, rue de Bordeaux, n° 60, le fonds de café qu'il exploite rue Nationale, n° 9, à Saumur.

L'entrée en jouissance a été fixée le 1er Juin prochain.

Domicile est élu chez M. Chuine, directeur de l'Indicateur Saumurois, 5, place de la Bilange, où les oppositions devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion.

Pour deuxième insertion,
A. CHUINE.

UN JEUNE MÉNAGE demande une place de Viticulture en bonne maison.
S'adresser au Bureau du Journal.

Etude de Me BONNEAU, avoué à Saumur, rue des Payens, n° 20.

On demande un petit Clerc présenté par ses parents.

Recommandation d'une Gouvernante Irlandaise
chaudement catholique. Parfaites références.

S'adresser à Mme la Comtesse Proust Château-Noir, par Auzerwe (Maine-et-Loire.)

GLACIÈRES ET COMPTOIRS
TOUS GENRES
E. BERTHEZÈNE & Co
153, RUE D'ARÈS, 153
BORDEAUX
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

LE SALON DE LA MODE
ET-MENSUEL
Véritable Revue de la Famille.
LE PLUS ÉLÉGANT ET LE PLUS PRATIQUE DES JOURNAUX DE MODES
Modèles. — Littérature. — Beaux-Arts. — Travaux féminins.
PREMIÈRE ÉDITION
Avec Gravures noires et coloriées
Avec 24 Gravures coloriées
Planches de broderies et Patronnets découpés
UN AN, 14 fr.; SIX MOIS, 7 fr. 50; TROIS MOIS, 4 fr. 50
Envoi d'un spécimen contre 60 centimes en timbres-poste.
Gaston DROUET, Directeur — 6, Rue Ventadour, PARIS (17)

Vous voulez-vous Bénéficier
de nos Bons d'Achats gratuits
de 20 et de 5 francs
de Graines, Rosiers, Fraisiers, etc.,
et être un des Gagnants
de notre Concours de Propagande
doté de Prix utiles d'une valeur
de 100, 500, 1000 francs. Pour tous les
renseignements relatifs à l'attribution
et à l'emploi de ces Bons, demandez
le N° 24 d'Arrière-Etage à votre
Libraire, Marchand de Journaux, aux
Bibliothèques des Gares et, s'ils ne
peuvent vous le fournir, écrivez à
M.M. Hachette et Cie, 79, Boulevard
Saint-Germain, Paris, qui vous l'enver-
ront contre un timbre de 10 centimes.

TRAMWAYS DE SAUMUR et EXTENSIONS — Marche des Trains d'Avril à Octobre 1913

STATIONS	TRAINS RÉGULIERS	STATIONS	TRAINS RÉGULIERS	STATIONS	TRAINS RÉGULIERS	STATIONS	TRAINS RÉGULIERS
Gare P. O.	8 29	10 20	14 40	17 17	19 54	22 31	25 08
Saumur-Ville	8 47	10 38	14 58	17 35	20 12	22 49	25 26
Château-la-Vallière	9 11	11 02	15 22	18 00	20 37	23 14	25 51
Noyant-Méon	9 34	11 25	15 45	18 23	21 00	23 37	26 14
Linières-Bouton	10 00	11 51	16 11	18 49	21 26	24 03	26 40
Vernant	10 24	12 15	16 35	19 13	21 50	24 27	27 04
Bou	10 48	12 39	16 59	19 37	22 14	24 51	27 28
Vivry	11 12	13 03	17 23	20 01	22 38	25 12	27 52
SAUMUR (État) ar.	11 36	13 27	17 47	20 25	23 02	25 36	28 16
(départ)	12 00	13 51	18 11	20 49	23 26	26 00	28 40
Nantilly (départ)	12 24	14 15	18 35	21 13	23 50	26 24	29 04
SAUMUR (État) ar.	12 48	14 39	18 59	21 37	24 14	26 48	29 28
(départ)	13 12	15 03	19 23	22 01	24 38	27 12	29 52
Nantilly (départ)	13 36	15 27	19 47	22 25	25 02	27 36	30 16
SAUMUR (État) ar.	14 00	15 51	20 11	22 49	25 26	28 00	30 40
(départ)	14 24	16 15	20 35	23 13	25 50	28 24	31 04
Nantilly (départ)	14 48	16 39	20 59	23 37	26 14	28 48	31 28
SAUMUR (État) ar.	15 12	17 03	21 23	24 01	26 38	29 12	31 52
(départ)	15 36	17 27	21 47	24 25	27 02	29 36	32 16
Nantilly (départ)	16 00	17 51	22 11	24 49	27 26	29 60	32 40
SAUMUR (État) ar.	16 24	18 15	22 35	25 13	27 50	29 84	33 04
(départ)	16 48	18 39	22 59	25 37	28 14	29 8	33 28
Nantilly (départ)	17 12	19 03	23 23	26 01	28 38	29 32	33 52
SAUMUR (État) ar.	17 36	19 27	23 47	26 25	29 02	29 56	34 16
(départ)	18 00	19 51	24 11	26 49	29 26	30 20	34 40
Nantilly (départ)	18 24	20 15	24 35	27 13	29 50	30 44	35 04
SAUMUR (État) ar.	18 48	20 39	24 59	27 37	30 14	31 08	35 28
(départ)	19 12	21 03	25 23	28 01	30 38	31 32	35 52
Nantilly (départ)	19 36	21 27	25 47	28 25	31 02	31 56	36 16
SAUMUR (État) ar.	19 60	21 51	26 11	28 49	31 26	32 20	36 40
(départ)	19 84	22 15	26 35	29 13	31 50	32 44	37 04
Nantilly (départ)	19 48	22 39	26 59	29 37	32 14	33 08	37 28
SAUMUR (État) ar.	20 12	23 03	27 23	29 61	32 38	33 32	37 52
(départ)	20 36	23 27	27 47	29 85	33 02	33 56	38 16
Nantilly (départ)	20 60	23 51	28 11	29 13	33 26	34 20	38 40
SAUMUR (État) ar.	20 84	24 15	28 35	29 37	33 50	34 44	39 04
(départ)	21 08	24 39	28 59	29 61	34 14	35 08	39 28
Nantilly (départ)	21 32	25 03	29 23	29 85	34 38	35 32	39 52
SAUMUR (État) ar.	21 56	25 27	29 47	30 09	35 02	35 56	40 16
(départ)	22 20	25 51	30 11	30 33	35 26	36 20	40 40
Nantilly (départ)	22 44	26 15	30 35	30 57	35 50	36 44	41 04
SAUMUR (État) ar.	23 08	26 39	30 59	31 21	36 14	37 08	41 28
(départ)	23 32	27 03	31 23	31 45	36 38	37 32	41 52
Nantilly (départ)	23 56	27 27	31 47	32 09	37 02	37 56	42 16
SAUMUR (État) ar.	24 20	27 51	32 11	32 33	37 26	38 20	42 40
(départ)	24 44	28 15	32 35	32 57	37 50	38 44	43 04
Nantilly (départ)	25 08	28 39	32 59	33 21	38 14	39 08	43 28
SAUMUR (État) ar.	25 32	29 03	33 23	33 45	38 38	39 32	43 52
(départ)	25 56	29 27	33 47	34 09	39 02	39 56	44 16
Nantilly (départ)	26 20	29 51	34 11	34 33	39 26	40 20	44 40
SAUMUR (État) ar.	26 44	30 15	34 35	34 57	39 50	40 44	45 04
(départ)	27 08	30 39	34 59	35 21	40 14	41 08	45 28
Nantilly (départ)	27 32	31 03	35 23	35 45	40 38	41 32	45 52
SAUMUR (État) ar.	27 56	31 27	35 47	36 09	41 02	41 56	46 16
(départ)	28 20	31 51	36 11	36 33	41 26	42 20	46 40
Nantilly (départ)	28 44	32 15	36 35	36 57	41 50	42 44	47 04
SAUMUR (État) ar.	29 08	32 39	36 59	37 21	42 14	43 08	47 28
(départ)	29 32	33 03	37 23	37 45	42 38	43 32	47 52
Nantilly (départ)	29 56	33 27	37 47	38 09	43 02	43 56	48 16
SAUMUR (État) ar.	30 20	33 51	38 11	38 33	43 26	44 20	48 40
(départ)	30 44	34 15	38 35	38 57	43 50	44 44	49 04
Nantilly (départ)	31 08	34 39	38 59	39 21	44 14	45 08	49 28
SAUMUR (État) ar.	31 32	35 03	39 23	39 45	44 38	45 32	49 52
(départ)	31 56	35 27	39 47	40 09	45 02	45 56	50 16
Nantilly (départ)	32 20	35 51	40 11	40 35	45 26	46 20	50 40
SAUMUR (État) ar.	32 44	36 15	40 35	40 59	45 50	46 44	51 04
(départ)	33 08	36 39	40 59	41 23	46 14	47 08	51 28
Nantilly (départ)	33 32	37 03	41 23	41 47	46 38	47 32	51 52
SAUMUR (État) ar.	33 56	37 27	41 47	42 11	47 02	47 56	52 16
(départ)	34 20	37 51	42 11	42 35	47 26	48 20	52 40
Nantilly (départ)	34 44	38 15	42 35	42 59	47 50	48 44	53 04
SAUMUR (État) ar.	35 08	38 39	42 59	43 23	48 14	49 08	53 28
(départ)	35 32	39 03	43 23	43 47	48 38	49 32	53 52
Nantilly (départ)	35 56	39 27	43 47	44 11	49 02	49 56	54 16
SAUMUR (État) ar.	36 20	39 51	44 11	44 35	49 26	50 20	54 40
(départ)	36 44	40 15	44 35	44 59	49 50	50 44	55 04
Nantilly (départ)	37 08	40 39	44 59	45 23	50 14	51 08	55 28
SAUMUR (État) ar.	37 32	41 03	45 23	45 47	50 38	51 32	55 52
(départ)	37 56	41 27	45 47	46 11	51 02	51 56	56 16
Nantilly (départ)	38 20	41 51	46 11	46 35	51 26	52 20	56 40
SAUMUR (État) ar.	38 44	42 15	46 35	46 59	51 50	52 44	57 04
(départ)	39 08	42 39	46 59	47 23	52 14	53 08	57 28
Nantilly (départ)	39 32	43 03	47 23	47 47	52 38	53 32	57 52
SAUMUR (État) ar.	39 56	43 27	47 47	48 11	53 02	53 56	58 16
(départ)	40 20	43 51	48 11	48 35	53 26	54 20	58 40
Nantilly (départ)	40 44	44 15	48 35	48 59	53 50	54 44	59 04
SAUMUR (État) ar.	41 08	44 39	48 59	49 23	54 14	55 08	59 28
(départ)	41 32	45 03	49 23	49 47	54 38	55 32	59 52
Nantilly (départ)	41 56	45 27	49 47	50 11	55 02	55 56	60 16
SAUMUR (État) ar.	42 20	45 51	50 11	50 35	55 26	56 20	60 40
(départ)	42 44	46 15	50 35	50 59	55 50	56 44	61 04
Nantilly (départ)	43 08	46 39	50 59	51 23	56 14	57 08	61 28
SAUMUR (État) ar.	43 32	47 03	51 23	51 47	56 38	57 32	61 52
(départ)	43 56	47 27	51 47	52 11	57 02	57 56	62 16
Nantilly (départ)	44 20	47 51	52 11	52 35	57 26	58 20	62 40
SAUMUR (État) ar.	44 44	48 15	52 35	52 59	57 50	58 44	63 04
(départ)	45 08	48 39	52 59	53 23	58 14	59 08	63 28
Nantilly (départ)	45 32	49 03	53 23	53 47	58 38	59 32	63 52
SAUMUR (État) ar.	45 56	49 27	53 47	54 11	59 02	59 56	64 16
(départ)	46 20	49 51	54 11	54 35	59 26	60 20	64 40
Nantilly (départ)	46 44	50 15	54 35	54 59	59 50	60 44	65 04
SAUMUR (État) ar.	47 08	50 39	54 59	55 23	60 14	61 08	65 28
(départ)	47 32	51 03	55 23	55 47	60 38	61 32	65 52
Nantilly (départ)	47 56	51 27	55 47	56 11	61 02	61 56	66 16
SAUMUR (État) ar.	48 20	51 51	56 11	56 35	61 26	62 20	66 40
(départ)	48 44	52 15	56 35	56 59	61 50	62 44	67 04
Nantilly (départ)	49 08	52 39	56 59	57 23	62 14	63 08	67 28
SAUMUR (État) ar.	49 32	53 03	57 23	57 47	62 38	63 32	67 52
(départ)	49 56	53 27	57 47	58 11	63 02	63 56	68 16
Nantilly (départ)	50 20	53 51					